



BS\_2023\_16

## **DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL**

### **Séance du 12 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à neuf heures trente, se sont réunis sur convocation adressée le sept avril deux-mille vingt-trois, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

#### **PRÉSENTS (siège d'atlantic'eau):**

MM. Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD, Mickaël DERANGEON et Frédéric MILLET

**Secrétaire de séance : M. Raymond CHARBONNIER**

**Titulaires : 12      Quorum : 7      Présents : 8      Votants : 8      Pouvoir : 0**

#### **A DISTANCE (visioconférence) :**

M. Frédéric LAUNAY et Mme Edith MARGUIN

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

MM. Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Jean-Marc JOUNIER et Fabrice SANCHEZ

### **APPROBATION PARTIELLE DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2023 TRANCHE 2**

#### **Réseau**

Lors du bureau syndical du 15 mars dernier, le programme de travaux 2023 tranche 2 a été approuvé partiellement pour les territoires suivants : Campbon-Sillon, Grandlieu, Pays de la Mée, Vignoble.

Le tableau ci-dessous :

- présente les propositions du programme 2023 tranche 2 pour les territoires restants suite à leurs présentations en commission territoriale,
- intègre les opérations approuvées par anticipation lors du Bureau du 25 janvier et les enveloppes financières du programme approuvées lors du Bureau du 15 mars.

Seuls les projets faisant l'objet d'une réalisation certaine au cours du dernier trimestre 2023 ou en tout début d'année 2024 ont été pris en compte.

	Date avis de la CT	Montant en € HT (BS du 15/3/23)	Montant en € HT (BS du 12/4/23)	Montant en € HT
ANCENIS	16/03/23		159 000	159 000
CAMPBON - SILLON	02/03/23	317 000		317 000
GRANDLIEU	28/02/23	104 000	73 000	177 000
NORT-SUR-ERDRE	09/03/23	484 000		484 000
PAYS DE LA MEE	27/03/23		568 000	568 000
PAYS DE RETZ	20/03/23		415 000	415 000
PONTCHATEAU – ST GILDAS	21/03/23		182 500	182 500
GUEMENE	28/03/23		216 000	216 000
CCSE	22/03/23		2 000	2 000
VAL SAINT MARTIN	22/03/23		111 500	111 500
VIGNOBLE	10/03/23	60 000		60 000
<b>TOTAL</b>		<b>965 000</b>	<b>1 727 000</b>	<b>2 692 000</b>

Les opérations par territoire sont présentées aux membres du bureau.

Suite à ces informations,

**Le Bureau syndical.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau Syndical,

Vu les avis favorables des commissions territoriales d'atlantic'eau,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité :**

- D'APPROUVER la 2<sup>nd</sup>e partie du programme de travaux 2023 – tranche 2 conformément au tableau ci-dessus pour un montant de 1 727 000 € HT,
- de PRECISER que le montant total de la tranche 2 du programme de travaux 2023 est de 2 692 000 € HT,
- de PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget et feront l'objet d'une AP/CP,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel BRARD



BS\_2023\_16

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
  - sa transmission en Préfecture le 14/04/2023
  - sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 14/04/2023
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.